Le niveau de **veille saisonnière** du guide national relatif à la prévention et à la gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux **vagues de froid** va être déclenché le
1er novembre
. Cette veille saisonnière sera désactivée le 31 mars, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Cette année, un guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid a été élaboré et diffusé aux acteurs locaux. Il a pour objectifs de définir, dans un document unique, les actions à mettre en oeuvre aux niveaux local et national, pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures de l'hiver. Il prend en compte les problématiques inhérentes à l'accès aux soins, au logement, aux intoxications au monoxyde de carbone ou aux maladies infectieuses. Une attention particulière est portée sur les populations vulnérables.

Ce dispositif de prévention et de gestion est basé sur la carte de vigilance émise par Météo-France pour le paramètre « Grand froid » et s'articule notamment autour : d'une veille saisonnière, qui correspond à la mise en place d'un dispositif de surveillance spécifique ainsi qu'à la mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation ; d'un mécanisme opérationnel s'appuyant sur la vigilance météorologique « grand froid » jaune, orange ou rouge selon l'intensité du phénomène ; d'un catalogue de mesures mises en oeuvre de manière adaptée par les autorités et les différents acteurs concernés en fonction de l'impact prévisible ou avéré de la vague de froid.

La communication en fait partie. Celle-ci se décompose en deux phases distinctes : une phase de communication « préventive », puis une phase de communication « d'urgence ».

Pour rappel, le grand froid, le vent glacé, la neige sont des risques météorologiques qui peuvent être dommageables pour la santé (gelures, hypothermies, déclenchement de crises d'asthme et d'angines de poitrine, développement d'infections broncho-pulmonaires…). Leurs effets sont insidieux et peuvent passer inaperçus. Il faut donc redoubler de vigilance.

Pour en savoir plus :
http://www.sante.gouv.fr/grand-froid-risques-sanitaires-lies-au-froid,1532.html